



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 mai 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 mai 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 mai 2008

**Désignation des représentants de la Ville de Niort dans les
organismes extérieurs - Ensemble Socioculturel Niortais (ESN)**

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Frank MICHEL - Mlle Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mlle Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain PIVETEAU - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mlle Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mlle Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE -

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle MANGIN -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Jean-Louis SIMON donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Anne LABBE donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Michel GENDREAU donne pouvoir à Chantal BARRE
- Patrick DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Geneviève RIZZI donne pouvoir à Josiane METAYER
- Julie BIRET donne pouvoir à Nathalie SEGUIN
- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Michel SURET-CANALE
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE

Excusés :

Conseillers :

M. Bernard BARE -

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mai 2008

DELIBERATION D20080160

organismes extérieurs - Ensemble Socioculturel Niortais (ESN)

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Vu l'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales selon lequel le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Vu l'article 16 des statuts de l'Ensemble Socioculturel Niortais (ESN) qui prévoit que le Maire de Niort ou son représentant et quatre élus municipaux désignés par le Conseil Municipal sont membres de droit siégeant avec voix consultative au Conseil d'Administration ;

Considérant que cette association a pour objectif de construire et de conduire sur le territoire niortais une mission d'intérêt général de développement social et se propose de définir et de mettre en œuvre sous forme participative des projets visant à satisfaire des besoins sociaux et socioculturels diagnostiqués sur des territoires identifiés ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Désigner 4 élus municipaux pour siéger au Conseil d'Administration de l'Ensemble Socioculturel Niortais (ESN), en plus de Madame le Maire ou son représentant ;

- Il a été procédé à ces désignations par vote à main levée, après que le Conseil en ait décidé ainsi à l'unanimité, et ainsi que le permet l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Ont été élus :

- Patrick DELAUNAY, représentant Madame le Maire,
- Jacques TAPIN
- Anne LABBE
- Frédéric GIRAUD
- Alain BAUDIN

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	4
Non participé :	0
Excusé :	1

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD